

AR Prefecture006-210601233-20231005-19-DE
Reçu le 10/10/2023**Saint-Laurent-du-Var**
PORTE DE FRANCE**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**
--
ARRONDISSEMENT DE GRASSE
--
**CANTON DE
CAGNES-SUR-MER-2****SÉANCE du : jeudi 05 octobre 2023****Présidence de Monsieur Joseph SEGURA,
Maire, Conseiller départemental des Alpes-Maritimes,
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur****Convocation :**

Date d'envoi : 29 septembre 2023

Date d'affichage : 29 septembre 2023

Délibération :Télétransmis en Préfecture des AM le : **10 OCT 2023**

Affichée en mairie le :

Notification(s) éventuelle(s) le : **10 OCT 2023****OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE ET
ACTUALISATION DU SIEGE DE LA
METROPOLE NICE COTE D'AZUR****NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX**

exercice	présents	votants	Pouvoirs	Absents
35	27	32	5	3

Pôle / Service : **Direction Juridique et foncière**
Délibération N° : **DCM20231005_19**Rapporteur : **Monsieur BERETTONI**
Secrétaire de séance : **Monsieur PALAYER**

Le jeudi 05 octobre 2023 à 17H30, le Conseil municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Var, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville en séance, sous la Présidence de M. Joseph SEGURA, Maire, et cela conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents :

Monsieur Joseph **SEGURA**, Monsieur Thomas **BERETTONI**, Madame Brigitte **LIZEE JUAN**, Madame Danielle **HEBERT**, Monsieur Gilles **ALLARI**, Monsieur Jean-Pierre **BERNARD**, Madame Mary-Claude **BAUZIT**, Monsieur Marcel **VAÏANI**, Madame Marie-Paule **GALEA**, Monsieur Eric **BONFILS**, Madame Andrée **NAVARRO-GUILLOT**, Monsieur Bernard **GIRARDOT**, Madame Juliette **BARALE**, Monsieur Jean-Pierre **PAUSELLI**, Monsieur Michel **ELBAZ**, Madame Pierrette **CHARLIER**, Madame Florence **ESPANOL**, Monsieur Christian **RADIGALES**, Monsieur Yoann **SUAU**, Monsieur Ludovic **GALLUCCIO**, Madame Laurie **MORETTO ALLEGRET**, Madame Priscilla **HALIOUA**, Monsieur Raphaël **PALAYER**, Monsieur Patrick **VILLARDRY**, Monsieur Franck **ESPINOSA**, Madame Astrid **RAMELLA-VICENTE**, Madame Sandrine **BELOT**

Excusés avec POUVOIR donné conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Madame FRANQUELIN à Monsieur ALLARI
Madame NESONSON à Madame ESPANOL
Madame GUERRIER BUISINE à Madame BAUZIT
Madame DEY à Monsieur GALLUCCIO
Madame CORVEST à Madame BELOT

Absents :

Monsieur DOMINICI, Monsieur ORSATTI, Monsieur MOSCHETTI

OBJET : MODIFICATION STATUTAIRE ET ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Mes chers collègues,

Par délibération du 19 février 2016, le conseil métropolitain a fixé le siège de la Métropole Nice Côte d'Azur au 5 rue de l'hôtel de Ville - 06364 Nice cedex 4.

Or, dans le cadre d'une démarche de mutualisation et de rationalisation des locaux, le conseil métropolitain du 29 juin 2023 a approuvé le transfert du siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : le Connexio – 1-3 route de Grenoble, 06200 Nice.

Cet immeuble situé à l'Arenas, dans un quartier d'affaires au cœur de la Métropole Nice Côte d'Azur, bénéficie d'une desserte privilégiée et disposera d'une salle permettant de réunir le Conseil des Maires et la Commission exécutive.

Ce transfert de siège nécessite une modification de l'article 5 des statuts de la Métropole Nice Côte d'Azur.

A cet égard et conformément à l'article L5211-20 du code général des collectivités territoriales, il appartient à chaque commune membre, sous un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de la Métropole Nice Côte d'Azur, de se prononcer sur ce changement.

Ce projet de délibération a été examiné lors de la commission municipale « finances, ressources humaines et administration générale » qui s'est tenue le 26/09/2023

Ceci étant exposé, je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

APPROUVER le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice ;

APPROUVER les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par :

- . **28 voix pour**
- . **0 voix contre**
- . **4 abstentions :** Madame CORVEST, Monsieur VILLARDRY,
Monsieur ESPINOSA, Madame BELOT

APPROUVE le transfert de siège de la Métropole Nice Côte d'Azur à l'adresse suivante : Le Connexio – 1-3 route de Grenoble – 06200 Nice ;

APPROUVE les statuts modifiés tels qu'annexés à la présente délibération.

En application des dispositions de l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales, le Maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil Municipal.

OBJET : **MODIFICATION STATUTAIRE ET ACTUALISATION DU SIEGE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Nice sis 18 avenue des Fleurs (06000 NICE) ou via l'application www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire de Saint-Laurent-du-Var
Conseiller Départemental des Alpes-Maritimes
Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur

Joseph SEGURA



A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized, overlapping loops and vertical strokes, representing the name Joseph Segura.